

## Les nouvelles règles de jeu

Ce qui suit fait référence à 2 documents :

- "Règles officielles du volleyball 2009-2012" édictées par SwissVolley, que l'on peut obtenir au VolleyShop.
- "Règles officielles de Volleyball 2009, Modifications de règles & directives" rédigées par SwissVolley, que l'on peut télécharger sur le site de SwissVolley (<http://www.volleyball.ch>) ou sur le site de SVRJS (<http://www.svrjs.ch>).

**Le jeu au filet** (article 11 des règles de jeu) L'approche de la faute lors du jeu au filet (pénétration, faute de filet) sera profondément changée cette saison avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Pénétration sous le filet : Le jeu sous le filet se voit assoupli. La pénétration avec tout autre partie du corps que le pied n'est plus une faute automatique. Pénétrer dans le camp adverse (même très largement) est autorisée si cela ne gêne pas le jeu de l'adversaire. En ce qui concerne les fautes de pénétration avec le pied, rien n'a changé. Pénétrer avec le pied dans le camp de l'adversaire n'est autorisé que si une partie du pied (ou sa projection) reste en contact avec la ligne centrale.

Contact avec le filet : Le contact du filet par un joueur n'est plus une faute, sauf s'il gêne le déroulement du jeu. Cette notion de gêner le jeu est décrite à la règle 11.4.4. Un joueur gêne le déroulement du jeu en touchant la bande blanche du filet durant son action de jouer le ballon, en prenant appui sur le filet durant son action de jouer le ballon, en se créant un avantage sur l'adversaire ou en réalisant une action qui entrave la tentative d'un adversaire de jouer le ballon. En résumé, toucher le filet n'est faux que si ce contact avec le filet a lieu au niveau de la bande blanche et durant l'action de jouer le ballon. Voyons quelques exemples:

*Cas 1* : Le réception est sur le filet, le passeur est le dos dans le filet au moment de jouer le ballon.

*Interprétation* : En principe, pas de faute de filet.

*Cas 2* : La réception est bonne, le passeur feinte la passe au centre, mais donne à l'aile. Emporté par son élan, l'attaquant central touche la bande blanche supérieure du filet.

*Interprétation* : En principe, pas de faute de filet. Le central ne fait ici pas action de jeu. Dans le cas d'une balle très accélérée que le central aurait éventuellement pu toucher, c'est à l'arbitre de trancher si le central fait action de jeu ou non.

*Cas 3* : Lors d'une attaque à 3 mètres, l'attaquant est emporté par son élan et va pénétrer avec les pieds dans le camp adverse. Pour éviter de commettre cette faute, l'attaquant se retient au filet.

*Interprétation* : Nous avons ici un cas très clair. Le joueur utilise le filet pour éviter de commettre une faute de pénétration, donc il se crée un avantage sur l'adversaire. Ce contact avec le filet doit être sanctionné.

*Cas 4* : Après sa passe, le passeur tire le filet vers le bas pour faciliter la tâche de son attaquant.

*Interprétation* : Un cas très clair. Faute au passeur.

*Cas 5* : En montant au bloc, le contreur touche le bas du filet.

*Interprétation* : Le contact n'a pas lieu au niveau de la bande blanche, donc pas de faute.

*Cas 6* : Le central au bloc saute en réaction, et touche le filet au niveau de la bande blanche. Cependant, le passeur de l'équipe adverse n'avait pas donné au centre, mais à l'aile.

*Interprétation* : Cas très similaire au cas 2. Pas de faute puisque le central ne fait pas action de jeu.

## Les libéros (article 19 des règles, page 6 des directives)

La règle des libéros appliquée en Suisse sera différente de celle énoncée dans les règles à l'article 19. Cette année en Suisse, nous effectuerons un essai appelé "Freedom libero". En résumé, les 2 libéros pourront s'échanger l'un l'autre aussi souvent que le coach le souhaite et sans aucune justification. La seule restriction est que le fait d'avoir deux libéros ne doit pas offrir plus de droit que si l'on n'en avait qu'un. Il faut donc toujours un échange de jeu entre la sortie d'un libéro en position 5 et l'entrée en position 1 de l'autre libéro. De même, il ne peut bien évidemment y avoir qu'un seul libéro sur le terrain.



**La quick substitution** (article 15 des règles de jeu)

La FIVB souhaite accélérer la procédure de remplacement de joueur, c'est pourquoi elle introduit cette année la quick substitution. Jusqu'ici, un remplacement était demandé lorsque le coach (ou le capitaine) en faisait le geste spécifique. Désormais, un remplacement est demandé, lorsqu'un ou plusieurs joueur(s) se présente(nt) dans la zone de remplacement. A ce moment, le 2ème arbitre siffle sans faire de geste, indiquant qu'il autorise le(s) remplacement(s). Le 2ème arbitre ne se déplace pas, reste à proximité du poteau, et vérifie que le(la) marqueur(se) a bien vu et noté le changement. Lorsque c'est le cas, il signale par le geste habituel aux 2 joueurs qu'ils peuvent désormais effectuer le changement. Si plusieurs changements ont lieu lors de la même interruption de jeu, cette procédure se répète. Cependant, en cas de multiples changements, tous les remplaçants doivent entrer dans la zone de remplacement en même temps.

**La feuille de match** (Partie IV des règles de jeu)

SwissVolley a édicté de nouvelles feuilles de matches, pour tenir compte des nouvelles possibilités d'inscription prévues par les règles (demande non fondée, 2ème libéro). Néanmoins, l'utilisation des anciennes feuilles de matches reste autorisée.

Notation sur les anciennes feuilles : La demande non fondée sera notée sur la feuille de match par un "X" dans la case avertissement sous "Sanctions". Si une équipe joue avec deux libéros, les deux figureront dans la composition d'équipe, et l'un de des deux sera également noté sous la case libéro. Dans la composition d'équipe, à côté du nom du libéro que l'on ne peut inscrire en tant que tel, on ajoutera la mention "L2" que l'on entourera.

Changements généraux: Il y a deux changements concernant la feuille de matches. Dans la partie "Résultat final", nous noterons à nouveau des chiffres y compris les 0. Dans la partie "Points" de chaque set, nous bifferons à nouveau toutes les colonnes, y compris celles non utilisées.